

ANNEXE 1
CONTENU DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION
AU TITRE DU FDVA « Fonctionnement et Innovation » 2018

Pièces obligatoires

- **Le formulaire du dossier CERFA n°12156*05 « Associations demande de subvention »**
 - 1 seul dossier CERFA
 - avec 1 seule et unique attestation, dûment datée, signée et tamponnée, **l'attestation a valeur de déclaration sur l'honneur** (cf. page 8 du dossier CERFA)
- **le budget prévisionnel 2018 de l'association** (cf. page 4 du dossier CERFA) mentionnant toutes les demandes de subventions sollicitées auprès de tout financeur public comme privé
 - quel que soit le nombre de projets (fonctionnement et/ou innovation)
- **autant de fiches 6. « Projet - Objet de la demande » que de projets demandés** (cf. pages 5 et 6 du dossier CERFA)
- **autant de fiches 6. « Budget du projet » que de projets demandés** (cf. page 7 du dossier CERFA)
- **ANNEXE 2 : Fiche navette : Récapitulatif 2018 des actions ou des projets présentés au titre du FDVA « Fonctionnement et Innovation »**
- **RIB officiel** : (original ou scanné)
libellé et adresse identiques à ceux mentionnés sur le dernier récépissé de déclaration au Répertoire national des associations (RNA) de la Préfecture et sur la fiche SIREN enregistrée à l'INSEE [l'association doit être à jour de ses obligations légales et réglementaires]
- **ANNEXE 3 : Liste récapitulative des pièces fournies** qui doit être cochée et jointe impérativement avec la demande de subvention. *Elle servira de base à l'administration pour l'appréciation de la complétude de votre dossier.*

Rappel

- une seule et unique demande de subvention par association, portant sur du fonctionnement et/ou sur de l'innovation
- un dossier trop succinct, ou insuffisamment renseigné ou incomplet, expose l'association demandeuse à voir sa demande rejetée
- en vertu du principe d'égalité de traitement des dossiers, ces derniers seront examinés en l'état, aucune pièce complémentaire ne sera demandée
- le dossier doit permettre d'apprécier le bien-fondé de la demande de subvention

ANNEXE 4

Coordonnées des Directions départementales de la cohésion sociale d'IDF (DDCS IDF)

DPT		
75	Direction départementale de la cohésion sociale de Paris (DDCS 75) Préfecture de Paris et d'Île-de-France, 5 rue Leblanc 75911 PARIS cedex 15	Contact E-mail : ddcs-fdva75@paris.gouv.fr
77	Direction départementale de la cohésion sociale de Seine-et-Marne (DDCS 77) Cité administrative – Bat. A, 20 - quai Hippolyte Rossignol 77010 – MELUN cedex	Contact : Pôle Vie Associative E-mail : ddcs-associations@seine-et-marne.gouv.fr Tel : 01 64 41 58 00
78	Direction départementale de la cohésion sociale des Yvelines (DDCS 78) 1, rue Jean Houdon 78000 – VERSAILLES	Contacts : Nathalie LURSON & Laurence GRENIER E-mail : ddcs-associations@yvelines.gouv.fr Tél : 01 39 49 74 84 & 01 39 49 74 89
91	Direction départementale de la cohésion sociale de l' Essonne (DDCS 91) Immeuble Europe 1- 5/7, rue François Truffaut - 8002 Courcouronnes - 91008 – EVRY cedex	Contact : Géraldine GUILLAT E-mail : ddcs@essonne.gouv.fr Tél : 01 69 87 30 48 ou 01 69 87 30 20 (assistante de direction)
92	Direction départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine (DDCS 92) 167-177 avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE cedex	Contact : Stéphanie BRUN-KADI E-mail : ddcs-jeunesse@hauts-de-seine.gouv.fr Tél : 01 40 97 45 28
93	Direction départementale de la cohésion sociale de Seine-Saint-Denis (DDCS 93) Immeuble l'Européen – Hall B 5/7, promenade Jean Rostand 93005 – BOBIGNY cedex	Contact : Laurelou PELLETIER E-mail : ddcs-fdva93@seine-saint-denis.gouv.fr Tél : 01 74 73 36 58
94	Direction départementale de la cohésion sociale du Val-de-Marne (DDCS 94) Le Pythagore - 11, rue Olof Palme - 94003 – CRETEIL cedex	Contact E-mail : ddcs-vie-associative@val-de-marne.gouv.fr
95	Direction départementale de la cohésion sociale du Val-d'Oise (DDCS 95) CS 20105 5, avenue Bernard Hirsch 95010 – CERGY PONTOISE cedex	Contact : Benoît TRULLA E-mail : ddcs-jeunesse@val-doise.gouv.fr Tél : 01 34 20 95 31